



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LES RUES VICTOR HUGO, MC VAILLANT COUTURIER, JULIAN GRIMAU ET BD AMBROISE CROIZAT.
Arrêté de police N° 02/2024 (ST) du 16 janvier 2024

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société EMR
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans les rues Victor Hugo, MC Vaillant Couturier, Julian Grimau ainsi que sur le Bd Ambroise Croizat dans le cadre de la réalisation de petits travaux de voirie.*

ARRETE

- Article 1** *La réalisation de petits travaux de voirie seront réalisés à partir du lundi 22 janvier 2024 et pour une durée de 60 jours dans les rues Victor Hugo, MC Vaillant Couturier, Julian Grimau ainsi que sur le Bd Ambroise Croizat*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera réduite à 30 KMS/H et la circulation se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins et l'avancée des travaux.*
- Article 3** *Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*
- Article 4** *La société EMR exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société EMR dont le siège est situé 76 RUE Raoul Blanchard 59500 Douai
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN,
Le 16 janvier 2024*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*